



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Journée mondiale du réfugié

**20 Juin 2020
DOSSIER DE PRESSE**

20 Juin 2020



Depuis maintenant deux ans, le Gouvernement a posé les bases d'une refondation de la politique d'intégration des étrangers primo-arrivants, en particulier des réfugiés, à travers la mise en œuvre d'une stratégie nationale d'accueil et d'intégration des réfugiés, pilotée par le délégué interministériel à l'accueil et à l'intégration des réfugiés.

Au 31 décembre 2019, plus de 300 000 personnes étaient placées sous la protection de l'OFPRA en France (hors mineurs accompagnants). 46 200 personnes (mineurs inclus) ont obtenu le statut de réfugié ou le bénéfice de la protection subsidiaire en 2019.

Ces hommes et ces femmes en besoin de protection viennent de tous les pays : Syrie, Afghanistan, Sri Lanka, République Démocratique du Congo, du Cambodge, du Soudan et de la Turquie. Ils ne parlent pour la plupart pas français et présentent des vulnérabilités spécifiques qui nécessitent un accompagnement renforcé vers l'intégration. Ils aspirent à une vie meilleure et font preuve d'une grande capacité de résilience.

C'est l'ambition de la stratégie nationale d'intégration des réfugiés, qui constitue la feuille de route de la politique d'intégration pour les années à venir : intégrer de manière durable, une priorité pour le Gouvernement. Leur donner les moyens de maîtriser notre langue, de s'appropriier les valeurs de la République, de nouer de nouvelles relations sociales dans leur environnement, de travailler, de participer à la vie culturelle, de s'impliquer activement dans la société dans toutes ses dimensions, est déterminant pour eux mais aussi pour notre société. À l'enjeu individuel s'ajoute un enjeu de cohésion sociale. Les efforts déployés pendant les premières années de présence des étrangers sur notre territoire sont décisifs pour forger ce qui sera leur quotidien tout au long de leur séjour. Le défi consiste également à changer les regards sur ce public, qui a vocation à devenir acteur de notre société.

Grâce à la mobilisation de tous les acteurs, de nombreuses actions ont été conduites et commencent à porter leurs fruits pour l'intégration des réfugiés.

En matière d'apprentissage linguistique et d'appropriation des valeurs de la République, le contrat d'intégration républicaine (CIR) a été profondément rénové, avec un doublement des heures de français, une modernisation des modules, et l'instauration d'un bilan de la situation professionnelle de l'étranger primo-arrivant permettant de l'orienter vers les dispositifs adaptés du service public de l'emploi.

Les projets soutenus dans les territoires mettent l'accent sur l'accès au logement, à la santé et à l'emploi. Les réfugiés se voient proposer un accompagnement global et structurant, prenant en compte toutes les dimensions de l'intégration, à l'image du programme HOPE (hébergement, orientation et parcours vers l'emploi), qui a permis d'accompagner en 2 ans plus de 2000 réfugiés vers l'insertion professionnelle.

La dimension extérieure de l'asile est également un engagement humanitaire fort de la France auprès du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). En 2019, 10 000 réfugiés réinstallés ont été accueillis sur notre territoire. À ce jour, la France se positionne comme le second État de la réinstallation en Europe et le quatrième au niveau mondial. Ce programme a pris ces dernières années une ampleur considérable au niveau européen et au niveau national, devenant l'une des solutions à la crise en Syrie et en méditerranée centrale en permettant aux réfugiés vulnérables d'accéder légalement et en toute sécurité à l'asile dans l'Union européenne.

La France a renouvelé auprès du HCR son engagement d'accueil de 10 000 nouveaux réfugiés

réinstallés en 2020 et 2021, essentiellement en provenance du Liban, de Turquie, de Jordanie, du Niger et du Tchad.

Le politique d'intégration des réfugiés s'est ainsi progressivement structurée et enrichie depuis le Comité interministériel à l'intégration de Juin 2018.

La journée mondiale du réfugié, qui se tient chaque année le 20 juin, est l'occasion de mettre en avant l'ensemble de ces actions et l'engagement durable de l'Etat pour ces personnes.

Cette journée se déroule toutefois dans un contexte inédit de crise sanitaire, auquel le Gouvernement a dû faire face : un plan de mise à l'abri inconditionnelle des personnes quel que soit leur statut a ainsi permis d'ouvrir plus de 30 000 places exceptionnelles, dont hivernales, y compris pour le public migrant. La continuité des droits des demandeurs d'asile et des réfugiés a été garantie durant cette période. Sur le terrain, les acteurs associatifs ont montré une mobilisation sans faille permettant d'assurer un accompagnement social et une continuité pédagogique. Ils ont tout mis en œuvre afin de maintenir le lien avec les réfugiés confinés dans les centres et de lutter contre la fracture numérique.

Aujourd'hui, le défi de l'intégration des réfugiés se pose avec d'autant plus d'acuité, justifiant la poursuite de nos efforts communs : l'accès à l'emploi et l'accès au logement demeurent des enjeux prioritaires, tout comme l'accompagnement renforcé des réfugiés les plus vulnérables.

C'est pourquoi l'édition 2020 de la journée mondiale du réfugié sera placée sous le signe de l'engagement : engagement de l'Etat, des partenaires, des réfugiés eux-mêmes pour surmonter la crise et poursuivre le travail d'insertion. La solidarité, le courage et la résilience des réfugiés du monde entier seront valorisés tout au long de la journée. Au vu des circonstances, cet événement, organisé par le délégué interministériel à l'accueil et à l'intégration des réfugiés, en lien avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, prendra la forme d'une émission virtuelle en direct sur les réseaux sociaux.

Christophe Castaner
Ministre de l'Intérieur

L'accompagnement des réfugiés vers l'intégration : une priorité et une nécessité

L'intégration des bénéficiaires de la protection internationale revêt un enjeu très spécifique, car il s'agit d'un public majoritairement non francophone, souvent vulnérable car issu de zones en guerres (Afghanistan, Syrie, Lybie...), ayant un niveau de qualification inférieur au niveau moyen des étrangers primo- arrivants. Malgré ces fragilités, les bénéficiaires de la protection internationale font preuve d'une grande capacité d'intégration en France.

Ces besoins spécifiques sont pris en compte par un accompagnement adapté, afin de leur offrir toutes les chances d'une intégration réussie. La stratégie nationale pour l'accueil et l'intégration des réfugiés, validée en comité interministériel à l'intégration en juin 2018, a impulsé le développement de nombreux projets favorisant l'insertion dans toutes ses composantes. Elle se base sur la construction de parcours structurés et une coordination étroite entre les acteurs de l'intégration.

- **Fluidifier l'accès aux droits**

- **Accompagner tous les réfugiés dans leurs démarches administratives**

Un suivi social des réfugiés non hébergés a été mis en place dans les structures de premier accueil pour demandeurs d'asile (SPADA) pour une durée de 6 mois après l'obtention de leur statut par les bénéficiaires de la protection internationale. Les intervenants sociaux de ces structures sont notamment chargés de créer le lien avec les services locaux des territoires pour les démarches relatives à l'intégration.

- **Sécuriser les titres de séjour et accélérer l'ouverture des droits sociaux**

La loi du 10 septembre 2018 pour une immigration maîtrisée, un droit d'asile effectif et une intégration réussie instaure une carte de séjour pluriannuel de 4 ans, au lieu d'un an précédemment, pour les bénéficiaires de la protection subsidiaire.

De plus, afin de faciliter l'ouverture des droits sociaux des familles, la loi institue une attestation familiale provisoire : ainsi, dans l'attente de la fixation définitive de l'état civil par l'OFPRA, les bénéficiaires de la protection internationale peuvent fournir ce document attestant la composition familiale et permettant d'ouvrir leurs droits sociaux, notamment auprès des caisses d'allocations familiales.

- **Fournir aux réfugiés une information simple et traduite**

La délégation interministérielle à l'intégration des réfugiés (DIAIR) a créé le site internet refugies.info, qui centralise et traduit dans de nombreuses langues toutes les informations utiles aux réfugiés pour effectuer leurs démarches et construire leur projet de vie en France (présentation en annexe).

- **Améliorer l'accès à la formation professionnelle et à l'emploi des réfugiés**

En parallèle de la rénovation du contrat d'intégration républicaine, renforçant l'apprentissage du français et instaurant un bilan professionnel permettant une orientation adaptée vers le service public de l'emploi, le ministère de l'Intérieur et le ministère du travail soutiennent de nombreux projets d'accompagnement vers l'emploi et la formation.

- **Le programme HOPE, accélérateur d'insertion professionnelle**

Le programme Hébergement, Orientation et Parcours vers l'Emploi, (voir annexe), piloté par le ministère de l'intérieur (DGEF) et du travail (DGEFP) et mis en œuvre par l'AFPA, est un programme intensif d'apprentissage de la langue, de qualification professionnelle et d'insertion dans l'emploi à destination des réfugiés. Plus de 2000 réfugiés en ont déjà bénéficié.

- **La priorité donnée à l'intégration professionnelle des réfugiés**

Le ministère de l'Intérieur soutient chaque année, par le lancement d'un appel à projets national et d'appels à projets régionaux, des dispositifs d'intégration, notamment professionnelle, sur l'ensemble du territoire national. Des projets innovants voient le jour, mis en œuvre par de nouveaux acteurs qui se positionnent sur l'intégration des réfugiés (Kodiko, Wintegreat..).

Le ministère du travail a lancé en 2019 un grand appel à projets pour l'intégration professionnelle des réfugiés, dans le cadre du plan d'investissement dans les compétences (PIC), qui a permis de soutenir une soixantaine de projets permettant d'accompagner près de 28 000 réfugiés vers la formation et l'emploi.

- **Le développement de dispositifs d'accompagnement individualisé**

Un certain nombre de dispositifs d'accompagnement individualisé de réfugiés sont développés par des associations (emploi, formation logement, santé, accès aux droits...) comme le programme ACCELAIR de Forum Réfugiés en Auvergne Rhône Alpes et en Occitanie. La direction de l'asile a soutenu en 2019 le déploiement d'un projet de ce type.

• Faciliter l'accès au logement des réfugiés

La politique d'accès au logement des réfugiés est un axe majeur de l'autonomie des réfugiés, poursuivant le double objectif de réduire l'hébergement précaire et de veiller à une répartition équilibrée de la présence des réfugiés sur le territoire pour une meilleure cohésion des territoires.

• L'ensemble des voies d'accès au logement est exploré

- Le logement social, qui accueille aujourd'hui la grande majorité des réfugiés ;
- Le logement privé, essentiellement le logement privé à vocation sociale avec l'intermédiation locative ;
- Le logement adapté, à travers les résidences sociales ;
- La société civile, à travers l'hébergement citoyen expérimenté en 2017 et 2018, élargi en 2019 aux colocations solidaires.

• Des objectifs annuels chiffrés de mobilisation de logements

Chaque année, une instruction conjointe du ministre de l'Intérieur et du ministre de la cohésion des territoires fixe des objectifs de mobilisation de logements aux préfets : entre le 1^{er} janvier 2018 et le 31 décembre 2019, ce sont plus de 18 000 logements qui ont été mobilisés pour les réfugiés, permettant le relogement de plus de 39 400 personnes (hors données Ile-de-France).

• L'encouragement à la mobilité géographique

Afin de désengorger l'Ile-de-France, où se concentre 40% des réfugiés, la mobilité géographique est encouragée dans toutes les régions de France, via deux grands dispositifs : la plateforme nationale pour le relogement des réfugiés créée en 2015 et gérée par la délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL) et le programme EMILE qui identifie les territoires conciliant disponibilité de logement et bassin d'emploi, pour un accompagnement individualisé des réfugiés franciliens vers ces régions.

- **Renforcer le lien avec la société civile et changer les regards**

La DIAIR, particulièrement investie sur ce volet, pilote plusieurs actions :

- **La promotion du service civique**

Le programme « Volont'R » concerne toute personne réfugiée entre 16 et 25 ans souhaitant mener une mission de service civique et concerne prioritairement des activités liées à la culture, aux loisirs et au sport, pour permettre une immersion dans la société française. 3 projets ont été sélectionnés suite à un appel à projets pour l'accueil de 380 réfugiés en service civique en 2019.

- **La mobilisation des jeunes**

Le programme FAI'R vise la mobilisation des jeunes de 18 à 30 ans en faveur de l'accueil et l'intégration des personnes réfugiées du même âge. Ces projets, très variés (culture, sport, loisirs...) ont permis en 2019 d'engager 1000 jeunes français en faveur de jeunes réfugiés.

- **La mobilisation des territoires**

11 métropoles volontaires, Nancy, Strasbourg, Grenoble, Lyon, Clermont-Ferrand, Toulouse, Bordeaux, Nantes, Brest, Dijon et Rennes se sont engagées dans une démarche de contractualisation témoignant de leur engagement en faveur de l'intégration des réfugiés. Les contrats ont été signés au cours de l'été 2019 : ils ont été élaborés sur la base d'un diagnostic partagé et ont permis l'identification de nouvelles actions en faveur des personnes réfugiées.

- **Mieux prendre en charge les réfugiés les plus vulnérables**

- **Un « plan vulnérabilités »**

La France fait face, depuis 2015, à une évolution sensible des profils, avec, notamment, une plus forte prégnance des profils vulnérables. Les problématiques de santé physiques et les pathologies psychiques, en lien avec l'exil forcé, le parcours migratoire et les événements à l'origine du départ, sont de plus en plus fréquentes. Les demandes de protection fondées sur les violences en raison du genre ou de l'orientation sexuelle sont également en augmentation. Le repérage et la meilleure prise en charge de ces vulnérabilités font l'objet d'un travail en cours de finalisation donnant lieu à un « plan vulnérabilités » associant étroitement le ministère de la santé.

- **Des places adaptées au public vulnérable**

- Pour les réfugiés les plus vulnérables : le parc de centres provisoires d'hébergement, réservé aux réfugiés les plus vulnérables dans le cadre du dispositif national d'accueil, a triplé en 3 ans, passant de 2207 places en 2017 à 8710 fin 2019.

- Pour les femmes victimes de violences : La spécialisation de places d'hébergement pour femmes demandeuses d'asile et réfugiées victimes de violences ou de traite des êtres humains vise à faire évoluer le dispositif national d'accueil, pendant très longtemps marqué par son caractère généraliste, vers des dispositifs d'hébergement plus adaptés aux besoins spécifiques de ce public. Ce dispositif, déployé à titre expérimental en 2018 et étendu en 2019 à de nouvelles régions a permis de spécialiser 300 places. Il permet d'offrir un accompagnement renforcé adapté aux problématiques des femmes vulnérables en danger sur le territoire tout en leur garantissant une mise à l'abri sécurisée.

- Pour l'accueil et l'hébergement du public LGBTI : Le Refuge héberge et accompagne des jeunes LGBTI victime d'homophobie ou de transphobie. En 2018, 30 places ont été spécialisées pour la prise en charge d'un public demandeur d'asile ou réfugié, à Angers dans le Maine-et-Loire.

- **Des centres de soins adaptés**

Le ministère de l'Intérieur soutient financièrement des centres spécialisés dans le suivi psychotraumatique des personnes migrantes, les aidant à se reconstruire et à envisager un avenir serein : Primo Levi, Parcours d'Exil ou encore le centre Minkovska.

Solidarité européenne et dimension extérieure de l'asile: un engagement réaffirmé

L'Union européenne a élaboré une politique commune et solidaire en matière d'asile, qui comprend notamment deux programmes importants dans lesquels la France s'est engagée dès leurs débuts : la relocalisation au niveau européen, et la réinstallation, menée avec le Haut-Commissariat aux réfugiés.

La relocalisation : près de 6 000 demandeurs d'asile accueillis au titre de la solidarité européenne



Accueil de personnes relocalisées, Le Bourget, octobre 2019

Dès 2015, la France s'est fortement impliquée dans la mise en place du mécanisme de relocalisation, un dispositif visant à mieux répartir les demandeurs d'asile entre les pays de l'Union Européenne depuis les Etats de première entrée. Dans le cadre de ce dispositif, la France a relocalisé 5 029 personnes en besoin de protection depuis la Grèce et l'Italie. Les décisions européennes de relocalisation depuis l'Italie et la Grèce ont pris fin en avril 2018 mais la France participe depuis, sur une base volontaire, à des opérations de relocalisation pour soulager les Etats de première entrée responsables du secours en mer de migrants par les navires d'ONGs. Proactive, la France a participé en 2019 à la relocalisation de plus de 760 personnes en besoin de protection depuis l'Espagne, Malte et l'Italie dans le cadre de ces missions de solidarité, la plaçant au premier rang des Etats européens en matière de relocalisation. Depuis le début de l'année, ces missions se poursuivent et une centaine de personnes ont déjà été relocalisées sur le territoire.

Les débarquements des personnes sauvées en mer ont été dans un premier temps, à l'occasion du débarquement de l'Aquarius en Espagne en juin 2018, gérés au cas par cas et de

manière politique par quelques Etats membres volontaires avant d'être coordonnés par la Commission européenne à partir de janvier 2019, dont le rôle a été pleinement conforté par les Accords de la Valette signés le 23 septembre 2019 par la France, l'Allemagne, l'Italie et Malte (puis par l'Irlande, le Portugal et Luxembourg).

Afin d'appuyer la Grèce qui fait actuellement face à un regain du nombre d'arrivées sur les îles, la France s'est également engagée à accueillir 400 demandeurs d'asile vulnérables en besoin de protection, y compris des familles avec jeunes enfants.

Les programmes de réinstallation : 10 000 réfugiés accueillis en 2018-2019

Le programme d'accueil de réfugiés permet d'apporter une solution durable et adaptée à des personnes qui ont fui leur pays d'origine, ont trouvé refuge dans un pays dit de premier asile, où ils sont identifiés par le HCR comme en besoin de protection. Cette solution assure une arrivée légale et sécurisée sur le territoire de l'Union Européenne.

Il a pris ces dernières années une ampleur considérable au niveau européen et au niveau national, devenant l'une des solutions à la crise en Syrie et en méditerranée centrale.

Initialement centré sur la réinstallation de réfugiés syriens, il a été élargi par la France en 2017, sous l'impulsion du Président de la République, aux réfugiés subsahariens, notamment des soudanais, des centrafricains, des nigériens, des maliens fuyant des zones de conflit ainsi que des érythréens et des somaliens évacués de Libye.

Entre 2018 et 2019, la France a honoré ses engagements humanitaires envers le HCR en accueillant sur son territoire 9 965 réfugiés réinstallés, positionnant la France comme le second Etat de la réinstallation en Europe et le quatrième au niveau mondial.

Des missions de protection dans ces pays de premier asile ont été organisées par le ministère de l'Intérieur avec l'Office français de protection des réfugiés et des apatrides (OFPRA) et les services de sécurité du ministère de l'intérieur. Les personnes identifiées lors des missions ont été, à leur arrivée en France, accompagnées dans leur parcours d'intégration pendant un an par des associations, financées par des fonds européens.

Devant les besoins toujours croissants en matière de réinstallation, la France a renouvelé en décembre 2019 auprès du HCR son engagement d'accueil de 10 000 nouveaux réfugiés en 2020 et 2021, en provenance, du Liban, de Turquie, de Jordanie, d'Egypte, du Niger, du Tchad et du Rwanda.



Réinstallation

Le couloir humanitaire d'accueil de femmes yézidiées : 103 familles accueillies en 2019



Christophe Castaner accueille des femmes yézidiées

103 familles yézidiées et leurs enfants, soit 466 personnes au total, ont été accueillies en France en 2019, dans le cadre d'un engagement du Président de la République auprès de Nadia Murad, prix Nobel de la paix 2018.

La communauté yézidie d'Irak a été particulièrement victime des exactions commises par Daech à partir de l'été 2014 : de nombreux hommes ont été exécutés et les femmes, asservies, ont subi des traitements inhumains et dégradants à l'origine de séquelles physiques et psychologiques importantes.

Alors que la France est très investie en faveur des victimes de violences ethniques et religieuses au Moyen-Orient, le Président de la République s'est en effet engagé à accueillir sur le territoire français, avant la fin de l'année 2019, cent femmes seules ou accompagnées de leurs enfants, dont le besoin de protection est avéré et qui sont en situation de grande vulnérabilité. Accueillis dans des logements autonomes situés dans plusieurs régions françaises (Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Hauts de France, Ile-de-France, Occitanie, Nouvelle-aquitaine et Grand Est), ces familles bénéficient d'un accompagnement d'un an par des associations spécialisées.

Un suivi médical approprié, un appui pour les démarches administratives, des cours de français ainsi que la scolarisation des enfants visent à favoriser un processus de reconstruction personnelle et d'intégration en France.

ANNEXE



Une protection qu'accorde un État à un étranger qui est ou risque d'être persécuté dans son pays ou exposé à des violences graves



L'office français de protection des réfugiés et des apatrides (OFPRA) et la Cour nationale du droit d'asile sont les seuls compétents pour accorder l'asile en France



132 628 personnes ont demandé l'asile en France en 2019 et 45 988 ont obtenu la protection (mineurs inclus)

2 FORMES DE PROTECTION AU TITRE DE L'ASILE

LE STATUT DE RÉFUGIÉ

prévu par la convention de Genève
63 % des étrangers ayant obtenu l'asile en France ont le statut de réfugié



Il s'agit d'étrangers craignant d'être persécutés dans leur pays

- Qui ne peuvent pas ou ne veulent pas se réclamer de la protection de ce pays en raison de persécutions fondées sur l'origine, la religion, la nationalité, l'appartenance à un certain groupe social (y compris pour des considérations liées au genre et à l'orientation sexuelle, au risque d'excision pour les femmes) ou les opinions politiques
- Qui ne peuvent pas rester dans leur pays en raison de leur action en faveur de la liberté, conformément aux préambules de la Constitution. Il peut s'agir, par exemple, de militants politiques ou syndicalistes, d'artistes ou d'intellectuels menacés pour leur engagement en faveur de la démocratie dans leur pays

LA PROTECTION SUBSIDIAIRE

prévu par la directive européenne du 13 décembre 2011
40 % des étrangers ayant obtenu l'asile en France sont concernés



Elle est attribuée à l'étranger qui ne remplit pas les conditions d'obtention du statut de réfugié mais qui justifie qu'il est exposé dans son pays à l'un des risques suivants :

- Peine de mort ou exécution
- Torture, peines ou traitements inhumains ou dégradants
- Menace grave et individuelle contre sa vie ou sa personne en raison d'une situation de violence généralisée résultant d'une situation de conflit armé et résultant



ANNEXE: le programme HOPE



Piloté par le ministère de l'intérieur (DGEF) et du travail (DGEFP) et mis en œuvre par l'AFPA, HOPE est un programme intensif d'apprentissage de la langue, de qualification professionnelle et d'insertion dans l'emploi à destination des réfugiés. Plus de 2000 réfugiés en ont déjà bénéficié.

Le constat

Les réfugiés relèvent du droit commun mais n'y ont que rarement accès tandis que les entreprises ont des difficultés à recruter sur des bas niveaux de qualification.

Le principe

Proposer un parcours complet d'accès à l'emploi, à destination des demandeurs d'emploi sous statut réfugié, et dont la formation est définie étroitement avec les entreprises pour répondre à leurs besoins de recrutement.

La méthode

- Recenser les besoins des entreprises par métier et par territoire.
- Et construire en réponse des parcours de formation intensifs, au sein des centres AFPA, pour les réfugiés comprenant :
 - Une formation de français à visée professionnelle produite avec une ingénierie et des outils adaptés, (POEC)
 - Un contrat de professionnalisation fléché sur les besoins non pourvus des entreprises.
 - Hébergement et restauration sur le lieu de formation,
 - Accompagnement global (administratif, social, professionnel, médical, citoyen...) durant toute la durée du parcours.

Le calendrier

- 2016 : deux expérimentations réussies en Ile-de-France et en Hauts-de-France avec le FAF.TT, l'AFPA et les préfectures de région pour 200 personnes.
- 2017-2019 : 3 promotions (Hope 1000, Hope Marie Curie et Hope Marc Chagall) 2 154 stagiaires déjà formés.
- 2020-2021 : 1 500 nouvelles entrées prévues chaque année. La promotion 2020 se nomme Maria Casarès.

HOPE en quelques chiffres

14 partenaires techniques et financiers (Ministères de l'Intérieur et du Travail, Pôle Emploi, l'OFII, 8 OPCO, la Diar, la Dihal).

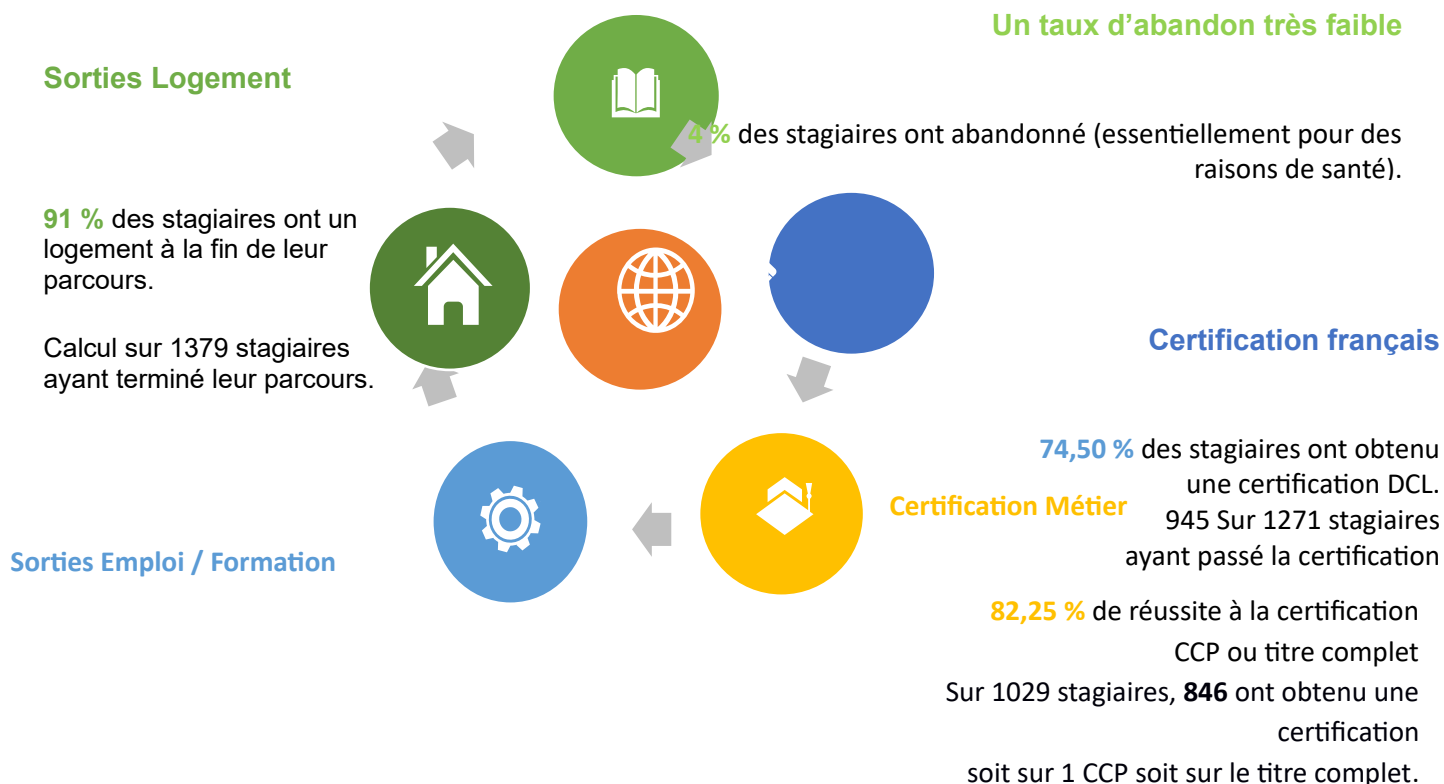
2154 stagiaires accueillis sur les 3 promotions HOPE (2017-2019).

76 centres Afpa mobilisés.

180 sessions de formation programmées.

Plus de 250 entreprises partenaires.

30 métiers proposés. *53 % dans le bâtiment / 28 % dans les services / 19 % dans l'industrie.*



C'est quoi ?

Réfugiés.info est une plateforme **contributive** à destination des personnes réfugiées et de leurs aidants qui recense les dispositifs d'accompagnement et vulgarise les démarches administratives liées à l'intégration des réfugiés. Elle est traduite par un réseau de bénévoles dans 5 langues : anglais, arabe, pachto, persan, tigrinya.

Pourquoi ?

Pour **mettre en commun les efforts d'information** de tous les acteurs mobilisés pour réussir l'accueil et l'intégration des personnes à qui la France accorde la protection internationale.

Comment ?

Tout le monde peut rédiger des fiches et les traduire. L'objectif est d'entamer une dynamique de contribution qui permettra une sortie nationale et définitive à l'été 2020 à l'occasion de la sortie de la version mobile.

Par qui ?

Réfugiés.info a été développé par la **Délégation interministérielle pour l'accueil et l'intégration des réfugiés (DIAIR)**. Cette plateforme est issue de la demande exprimée par de nombreux acteurs de terrain lors de l'Agora 2018 et réitéré lors de l'édition 2019.

En chiffres

Avril 2020

79

Fiches
publiées

48

Structures
actives

127

Traducteurs
bénévoles
mobilisés

108

Rédacteurs
bénévoles
mobilisés



Construisons ensemble une source d'information simple et accessible pour les réfugiés



Rédaction collaborative

Participez à l'enrichissement de la plateforme en rédigeant vous-même des fiches sur les dispositifs ou les démarches que vous connaissez. Pas d'inquiétude : nous relisons, corrigeons et vérifions l'information avant de la publier.



Traduction participative

Contribuez à votre rythme à la traduction d'une ou plusieurs fiches pour rendre encore plus accessible l'information. Fixez-vous des objectifs à la hauteur de vos disponibilités.



Lexique multilingue

Aidez à vulgariser le vocabulaire administratif ou les mots typiquement français avec ce lexique lui aussi contributif et traduit.

Bientôt disponible !



Transparence sur la qualité

Tous les contenus sont relus et corrigés avant publication. Les traductions sont examinées par des experts linguistes. Un indicateur de fiabilité vous informe sur la qualité de l'information en fonction des mises à jours et des interactions.

La plateforme : refugiés.info

Le réseau social : avec.refugiés.info